

**SAINT BRIEUC AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du jeudi 24 septembre 2009

**Délibération DB 162- 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures quarante cinq, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Madame Paule QUEMERE.

**MEMBRES PRESENTS**

HILLION	Y. DORE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON
LA MEAUGON	A. BOTHOREL
LANGUEUX	M. LESAGE, J. AUDRAIN, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. KERDRAON, R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, P. QUEMERE, G. LE ROUX, M. DUBOIS
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C. ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEC, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, F. LOSACH, M. CHEVE
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, Y. MAYEUX, MC. DIOURON, B. BLEVIN, P. DELOURME, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, A. CROCHET, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, S. GRONDIN, N. LEBRETON, Y. DREVES, A. MEYER, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, A. JOUAN, D. JEGOU
TREMELOIR	J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, M. BALLAY

**MEMBRES EXCUSES**

LA MEAUGON	A. PORTANGUEN
SAINT BRIEUC	MC. DIOURON
TREMELOIR	D. LE POTTIER
YFFINIAC	V. LAUTREDOU

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de présents : 64

Nombre de votants : 68

## SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Séance du jeudi 24 septembre 2009

-----

**Délibération DB 162-2009**

-----

**Rapporteur : Monsieur Jean BASSET**

Axe 2 : Un territoire de développement durable

Objectif 4 : Réduire et valoriser les déchets

**Objet : Marché fournitures bacs roulants - avenant**

### EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Agglomération a conclu le 20 avril 2009 un nouveau marché public de fournitures de bacs roulants avec l'entreprise SCHAEFER pour une année et pour des montants annuels minimum de 70 000 € HT et maximum de 300 000 € HT (montants de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle qui a été affermie).

Pour mémoire, ce nouveau marché fait suite aux nombreuses difficultés rencontrées avec le précédent fournisseur et qui a abouti à la résiliation du marché.

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Montant HT minimum	66 000 € (annuel) Cumul sur 3 ans : 198 000 €HT	4 000 € (annuel) Cumul sur 3 ans : 12 000 € HT
Montant HT maximum	260 000 € (annuel) Cumul sur 3 ans : 780 000 €HT	40 000 € (annuel) Cumul sur 3 ans : 120 000 € HT

Ce nouveau marché a pour objectif de permettre de faire face aux besoins de remplacement de bacs en routine, ainsi qu'à l'extension du tri sélectif en porte à porte sur de nouvelles communes.

Concernant l'extension du tri sélectif, les besoins et les modalités d'exécution du marché ont été appréciés au regard d'un objectif d'équipement à moyen terme des communes non encore couvertes par ce service.

Cependant, le choix a été fait d'accélérer cette extension du tri sélectif à court terme, c'est-à-dire 2010, avec un impact très fort sur le marché en cause. Le montage initial de celui-ci ne permettant pas d'absorber les commandes de bacs sur un laps de temps aussi court, il convient d'en modifier la programmation sans ce que cette modification n'affecte les grands principes de la commande publique.

Il est donc proposé d'effectuer un avenant au marché en cours afin d'en modifier le phasage.

Cet avenant n° 1 permettrait de passer la durée du marché d'une année reconductible 2 fois (soit 3 ans au global) à une durée ferme de 3 ans et ainsi de poursuivre l'extension du tri des déchets en porte à porte selon le planning pré défini sur les années 2009-2010.

Les montants du marché seront les suivants, pour la tranche ferme (fourniture et livraison des bacs) et pour la tranche conditionnelle (distribution des bacs auprès des usagers) :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Montant HT minimum <b>pour 3 ans</b>	198 000 €	12 000 €
Montant HT maximum <b>pour 3 ans</b>	780 000 €	120 000 €

Cet avenant n'implique donc pas de changement dans les conditions financières puisque les montants minimum et maximum globaux sont maintenus, et que les prix unitaires du titulaire du marché sont inchangés.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

### DELIBERATION

VU l'avis favorable émis par la Commission Environnement du 10 septembre 2009 ;

Le Bureau saisi en date du 10 septembre 2009

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 64	Pouvoirs : 4	Total : 68	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

**DECIDE** d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de fourniture, livraison et distribution de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers, ainsi que tout document s'y rapportant,

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2010.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

01 OCT. 2009

Et de l'affichage effectué le  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Jean-Paul HUBY

Le Directeur Général Adjoint des Services

01 OCT. 2009

C. RIBIERAS

P/o le Président,  
Et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

Armelle BOTHEREL

